

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 252
French Language 2: Module 2
Hiver 2020
Lundi et mercredi, 14h30-15h50, PAS 1229

Coordonnées

Professeur : Valérie Dusailant-Fernandes

Bureau : ML342

Téléphone : 519-888-4567 poste 31140

Heures de consultation : mercredi 12h-14h15 ou sur rendez-vous

Courriel : vc Dusailantfernandes@uwaterloo.ca

Prérequis

FR 192A ou 192B

Description et objectifs:

L'objectif principal du cours est de continuer le perfectionnement de votre expression écrite française par la grammaire et la composition. Vous apprendrez à utiliser correctement et à perfectionner divers éléments grammaticaux et structuraux pour ensuite en faire une application exacte dans une variété de textes écrits. L'accent sera aussi mis sur les activités interactives en classe, avec travail individuel et en groupes. Ce cours a pour objectif de perfectionner l'expression écrite et orale, au moyen de travaux écrits et d'une lecture de texte.

Manuel

- Ollivier, Beaudoin. *Grammaire française*. 6^e édition, Groupe Modulo Inc.

Références

- Antidote (français) - logiciel disponible au laboratoire de langue (ML110) et dans la salle Pierre-Dubé (ML355)
- Le Petit Robert ou Le petit Larousse (dictionnaire français)
- Dictionnaire bilingue Oxford-Hachette (français-anglais)
- Dictionnaire Collins-Robert (français-anglais)
- <https://uwaterloo.ca/french-studies/resources-and-services>
- <https://uwaterloo.ca/french-studies/car> - les horaires du CAR seront affichés dans le courant du mois de janvier 2020.

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
3 Tests de grammaire en classe		30%
Test 1	27 janvier 2020	
Test 2	2 mars 2020	
Test 3	1 ^{er} avril 2020	
Portrait d'une personne	12 février 2020	15%
Récit au passé	18 mars 2020	20%
Participation	Durée du cours	10%
Examen final	Date à déterminer	25%
Total		100%

3 Tests de grammaire

D'une durée d'une heure, ces tests de grammaire porteront sur certains points grammaticaux étudiés en classe.

Portrait d'une personne

Pour ce premier travail écrit, les étudiant(e)s feront le portrait d'une personne (un voisin, un.e ami.e, un.e étranger.ère, un.e concitoyen.ne, une personne « experte » en quelque chose, un.e artiste, etc.). Ce travail comprend une composition de 2 pages (min. 500 - max. 550 mots) sur une personne choisie par l'étudiant(e) + une photo représentative de la personne (cela peut être la photo d'un objet, d'un lieu, d'une profession, etc.). Des consignes plus précises seront données en classe et sur LEARN.

Récit au passé : écrit + oral

Le deuxième travail écrit sera un récit personnel ou imaginaire au passé. L'étudiant(e) aura à rédiger une composition de 2 pages (min. 550 - max. 600 mots) sur un sujet de son choix. La partie écrite sera remise à la professeure et une lecture du travail, qui sera également notée, sera faite en classe. Des consignes plus précises seront données en classe et sur LEARN.

Participation

Il ne suffit pas de venir en classe pour avoir les 10% : en plus d'être présent, il faut faire les exercices et participer très régulièrement aux activités en classe. Je compte beaucoup sur les efforts pour communiquer avec moi et les autres.

Examen final

D'une durée de 2 heures, cet examen final portera sur l'ensemble du cours. La date précise de cet examen final sera annoncée vers la mi-trimestre. Veuillez noter qu'aucune modification de date d'examen ne sera acceptée pour des raisons de voyage. Des consignes supplémentaires seront fournies en classe et sur le site LEARN du cours durant le trimestre.

Plan du cours

Selon les besoins des étudiants en classe, il se peut que nous passions plus ou moins de temps sur une leçon donnée.

Semaine	Date	Thème	Évaluations
1	6 et 8 janv.	Introduction au cours L'adjectif (<i>GF</i> , Ch 4)	
2	13 et 15 janv.	L'adjectif (suite) <i>Le portrait</i>	
3	20 et 22 janv.	L'adverbe (<i>GF</i> , Ch 9)	
4	27 et 29 janv.	Le comparatif et le superlatif (<i>GF</i> , Ch 10)	Test 1 : 27 janvier (sur adjectifs et adverbes)
5	3 et 5 févr.	Apporter version préliminaire du portrait en classe	
6	10 et 12 févr.	Les verbes pronominaux (<i>GF</i> , Ch 25)	12 fév. : Remise de la version finale sur papier du portrait
	17 au 21 févr.	Semaine de relâche	
7	24 au 26 févr.	Les temps du passé (<i>GF</i> , Ch 16,17, 18)	
8	2 et 4 mars	Les temps du passé (suite) <i>Le récit au passé</i>	Test 2 : 2 mars (sur comparatif/superlatif et verbes pronominaux)
9	9 et 11 mars	Les temps du passé (suite) Apporter version préliminaire du récit au passé en classe	
10	16 et 18 mars	Les pronoms relatifs (<i>GF</i> , Ch 8)	18 mars : Remise de la version finale sur papier du récit au passé
11	23 et 25 mars	Les pronoms relatifs (suite) Lectures des récits	
12	30 mars et 1 avril	Lectures des récits Révision	Test 3 : 1^{er} avril (sur temps du passé et pronoms relatifs)

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre) remis dans les 48h. Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. **Seul ce document sera accepté.** Il doit être remis au professeur **dans les 48h** de la maladie. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc.).

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (incluant les week-ends). Les travaux remis plus de 5 jours après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel. Chaque travail écrit doit être original.

Travail de groupe

Hormis dans le cadre des exercices spécifiquement identifiés par l'enseignant, le travail de groupe n'est pas permis.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Some Important dates

Classes begin:	January 6, 2020
Last day to add a class:	January 17, 2020
Tuition and fee refund deadline – 100%:	January 24, 2020
Drop with grade of withdraw (WD) begins:	January 27, 2020
Final examination schedules releases:	January 31, 2020
Request for accommodation on religious grounds due:	February 7, 2020
Family Day:	February 17, 2020
Reading Week:	February 18, 2020 to February 21, 2020
Tuition and fee Refund deadline – 50%	February 14, 2020
Drop with withdraw (WD) ends:	March 20, 2020
Classes ends:	April 3, 2020
On campus examinations:	From April 8, 2020 to April 25, 2020

Please refer to the Registrar's Office site for more important dates:

<https://uwaterloo.ca/registrar/important-dates/list>

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor, TA, and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);
- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or TA or used by the instructor or TA with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor, TA and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor, TA or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent

terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70) (<https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70>). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offences and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offence, or who needs help in learning how to avoid offences (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offences and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm>).

Accommodation for Students with Disabilities

Note for students with disabilities: The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.

Get help when you need it

Police: UW Police are on duty 24 hours a day every day of the year. Direct Line: **519-888-4911**.

Mental health: <https://uwaterloo.ca/arts/get-mental-health-support-when-you-need-it>